


Taille des haies - réglementation



Afin de garder votre village propre et agréable , nous vous rappelons que :

- **les haies doivent être taillées de façon à ne pas empiéter sur le domaine public** et les résidus doivent être ramassés (voir photo ci-contre).
- la mairie laissera désormais **à votre charge le nettoyage devant votre domicile.**



L'employé municipal fait son maximum pour garder le village propre mais un petit geste individuel peut contribuer au plaisir de tous.

Merci de votre compréhension.